

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2017

**Rapporteur :
Madame Valérie POSTIC**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017
(accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions à diverses associations

La ville de Quimper accompagne les associations qui portent des projets et animations pour les Quimpérois et pour le développement des relations internationales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, pour l'année 2017, au titre des relations internationales, la subvention suivante (imputation budgétaire 041 6574 115) :

	Subvention attribuée en 2016	Montant 2017
Association Franco-chinoise de Quimper-Cornouaille <i>Subvention de fonctionnement</i>	2 500, 00€	2 500,00€

2 - à verser les subventions exceptionnelles suivantes (imputation budgétaire 020 6574 115) au titre de l'année 2017 :

	Montant subvention exceptionnelle 2017
Ligue Ouest de la fédération des clubs de la défense <i>Pour soutenir l'organisation d'un concert caritatif en faveur des soldats blessés.</i>	1 000,00€
Union Nationale des Combattants <i>Pour aider l'association à l'achat d'un nouveau drapeau</i>	500, 00 €

Comité départemental de la FNACA <i>Pour soutenir l'organisation du 50ème congrès départemental de la FNACA à Quimper</i>	1 000,00 €
--	------------